

# PROVINCE DE QUÉBEC

## VILLE DE GRANBY

Premier projet de résolution numéro PPR09-2023 adopté le 5 juin 2023

**Résolution numéro 2023-0129 accordant un permis de construction portant le numéro 2023-0129 pour la propriété située au 6, rue Irwin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 230418-11, s'est prononcé sur le projet;

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR09-2023, lors de la séance du conseil tenue le 5 juin 2023;

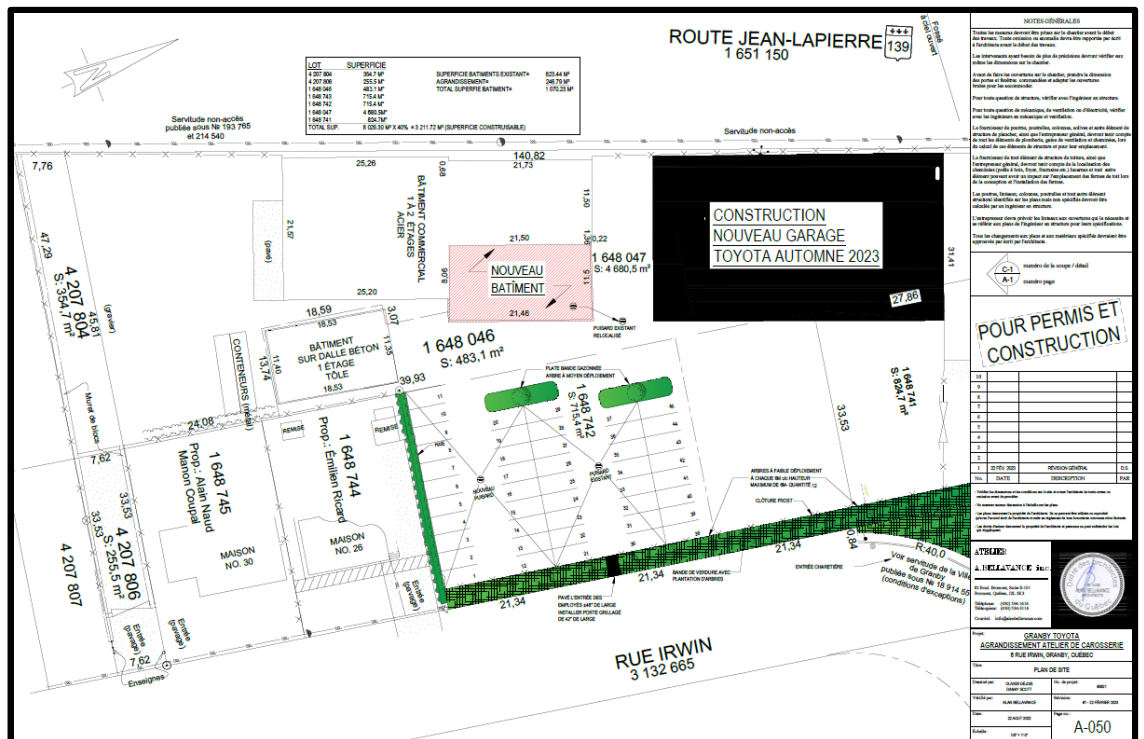
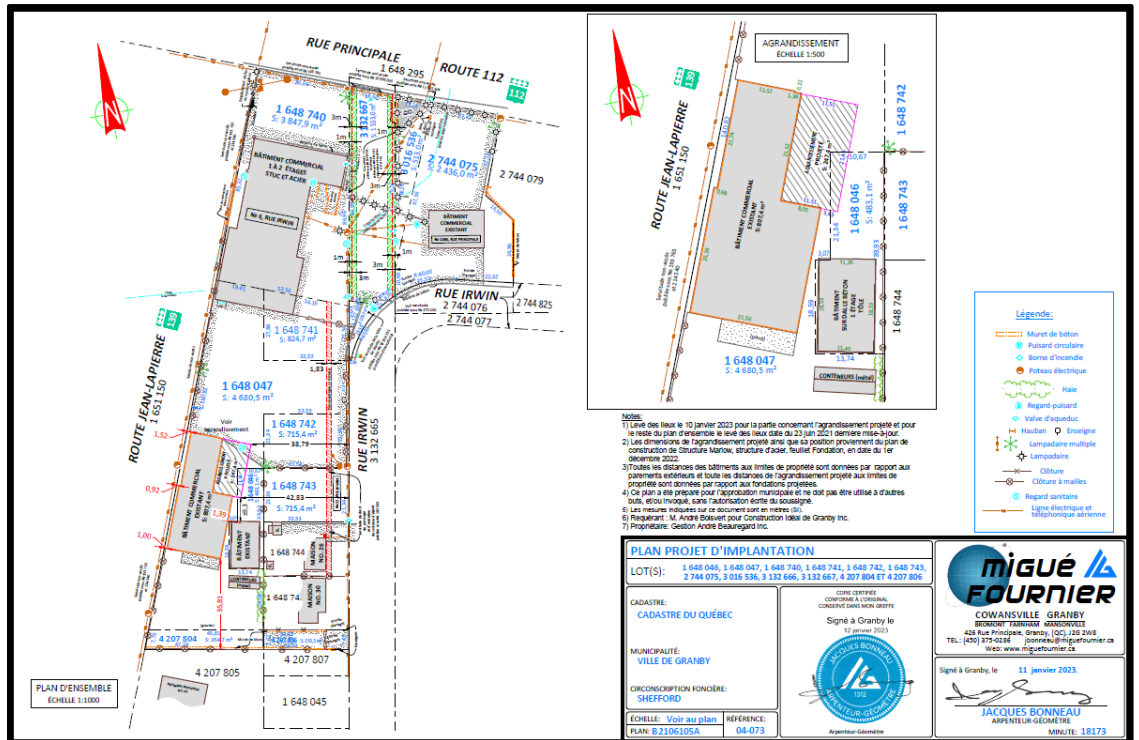
**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR-2023, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller <  
                      appuyé par le conseiller <

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un (1) permis de construction portant le numéro 2023-0129 de la façon suivante :
  - 2.1 Permettre l'agrandissement du bâtiment dédié au département de carrosserie d'une superficie d'environ 250 mètres carrés, sur la propriété située au 6, rue Irwin,

le tout tel que démontré au plan projet d'implantation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 11 janvier 2023, sous le numéro 18173 de ses minutes, plan B2106105A, dossier 04-073 ainsi qu'aux plans de construction préparés par MM. Olivier Déjoie et Danny Scott, architectes, portant le numéro de projet 3821 en date du 22 février 2023.



3. Conditions relatives à la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0129 :
  - 3.1 L'aménagement paysager ainsi que l'aire de stationnement devront être conformes au plan de site numéro A-050 daté du 22 février 2023;
4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 6, rue Irwin se résume comme suit :
  - 4.1 L'immeuble est situé dans la zone commerciale portant le numéro FH01C (secteur au sud de la rue Principale, à l'est de la route Jean-Lapierre et de part et d'autre des rues Irwin et Saint-Jude Sud);
  - 4.2 La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment dont l'usage « Cvéh » est dérogatoire. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, les ateliers de mécanique automobile ne sont pas autorisés dans la zone commerciale FH01C;
  - 4.3 Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage en vigueur s'applique pour la propriété.

## 5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone commerciale concernée FH01C telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au sud de la rue Principale, à l'est de la route Jean-Lapierre et de part et d'autre des rues Irwin et Saint-Jude Sud,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 9 mai 2023.

